

L'actualité des entreprises agricoles

Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



La lettre d'information du 7 octobre 2016

Elevage

Étiquetage de l'origine des ingrédients : Un arrêté finalise le dispositif

Un arrêté du 28 septembre 2016 établit entre autre la proportion de viande utilisée comme ingrédient dans les produits transformés et de lait dans les produits laitiers à partir de laquelle il sera obligatoire d'apposer la mention de l'origine de ces produits. Cet étiquetage sera obligatoire dès qu'un produit transformé contient au moins 8% de viande, ou dès qu'un produit laitier contient au moins 50% de lait. L'étiquetage de l'origine du lait et de la viande dans les produits transformés entre en vigueur dès le 1er janvier 2017, pour deux ans. [Consulter l'arrêté](#)

Ces informations peuvent aussi vous intéresser

[Étiquetage de l'origine des ingrédients : Le décret est paru au JO](#) (Brève du 2 septembre 2016)

[Étiquetage de l'origine des ingrédients : Le Conseil d'Etat favorable au décret du Gouvernement](#) (Brève du 29 juillet 2016)

[Étiquetage obligatoire du pays d'origine pour la viande et le lait : Enième résolution des eurodéputés](#) (Brève du 20 mai 2016)

Aides PAC

Aides aux bovins allaitants pour la campagne 2015 : Révision du montant de l'aide complémentaire favorisant les petits troupeaux

Un arrêté du 28 septembre 2016 indique que le montant de 44 euros par animal primé pour l'aide complémentaire favorisant les petits troupeaux de vaches allaitantes est remplacé par un montant de 45,5 euros. Par ailleurs, le texte précise que le nombre de femelles éligibles étant finalement quasiment égal au plafond fixé à 3.845.000 vaches, le coefficient sera de 99%, alors qu'il avait été fixé à 97% par un arrêté du 17 mai 2016. [Consulter l'arrêté](#)



Cette information peut aussi vous intéresser

[Montants des aides aux bovins allaitants : Campagne 2015](#) (Brève du 27 mai 2016)

Montants des aides aux veaux bio et sous la mère : Campagne 2015

Un arrêté du 28 septembre 2016 fixe, pour la campagne 2015, le montant de l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux issus de l'agriculture biologique à 36,5 € par veau éligible. Ce montant est également retenu, au titre de la campagne 2015, pour l'aide aux veaux sous la mère labellisés et aux veaux issus de l'agriculture biologique commercialisés via une organisation de producteurs. [Consulter l'arrêté](#)

Montants des aides couplées végétales : Campagne 2015

Un arrêté du 28 septembre 2016 détermine le montant unitaire ou le coefficient stabilisateur des aides couplées végétales pour la campagne 2015... [En savoir plus](#)

[Consulter l'arrêté](#)



Gestion

ATR 2016 : L'administration détaille le dispositif dans une circulaire

Pour pallier l'absence de versement d'avance des aides PAC en octobre 2016, les agriculteurs ayant déposé une demande d'aide unique pour la campagne 2016 pourront bénéficier d'un apport de trésorerie remboursable. Pour en bénéficier, les agriculteurs doivent télédéclarer une demande d'apport de trésorerie remboursable avant le 15 décembre 2016. Les intérêts de l'apport de trésorerie seront intégralement financés par l'État et constitueront une aide dite de minimis ... [En savoir plus](#)

Ces informations peuvent aussi vous intéresser

[Paiement des aides PAC 2016 : Le décret relatif à l'apport de trésorerie remboursable est publié](#) (Brève du 16 septembre 2016)

[Aides PAC : Le point sur les paiements 2015 et les perspectives 2016](#) (Brève du 9 septembre 2016)

Côté institutions

Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations : Détail des mesures annoncées par Manuel Valls

Mardi 4 octobre, le Premier ministre, Manuel Valls, a présenté un plan de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles. Ce plan de sauvetage prévoit « *des mesures exceptionnelles pour les producteurs de céréales suite aux intempéries du printemps 2016 et des dispositifs d'aides nationales et européennes pour les producteurs de lait et de viande bovine* »... [En savoir plus](#)

Ces informations peuvent aussi vous intéresser

[Paiement redistributif : Stéphane Le Foll décide le maintien à 10 % pour 2017](#) (Brève du 2 septembre 2016)

[Baisse des rendements de céréales : Les mesures d'accompagnement discutées en Conseil des ministres](#) (Brève du 29 juillet 2019)

[Réduction de la production laitière : Quel bilan](#) (Brève du 30 septembre 2016)

[Crise du lait : Les mesures dévoilées par Stéphane Le Foll](#) (Brève du 2 septembre 2016)

[Crise du lait : 500 millions € débloqués pour les agriculteurs européens](#) (Brève du 22 juillet 2016)

Aides de la PAC 2015 pour les bovins viande : Versement d'un complément à tous les bénéficiaires

Un communiqué de presse du ministère de l'Agriculture annonce que « *la totalité des dossiers étant désormais traitée, deux paramètres fixés en mai ont pu être ajustés au réel pour optimiser l'aide versée* »... [En savoir plus](#)

Gestion des risques en agriculture : Améliorer les mécanismes de gestion des aléas

« *A court terme, il est indispensable d'assurer une meilleure diffusion du contrat-socle* », indique un communiqué du ministère de l'Agriculture. « *Il doit absolument se développer d'avantage pour concerner le plus grand nombre d'exploitations agricoles possible* ». A cette fin, Stéphane Le Foll a demandé à ce que le groupe de travail sur le contrat socle se réunisse rapidement afin de lui faire des propositions d'adaptation des dispositifs existant. Cette question sera à l'ordre du jour du prochain Comité des gestions des risques en agriculture qui se tiendra le 18 octobre... [En savoir plus](#)



Nitrates : La France à la sortie du contentieux avec l'UE

« *A l'occasion du Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole, Stéphane Le Foll a fait part aux organisations professionnelles agricoles du « satisfecit » de la Commission européenne sur le nouveau plan d'action « nitrates » mis en place par la France* », explique un communiqué de presse du ministère de l'Agriculture. Un arrêt de la Cour de justice de l'UE avait condamné la France le 4 septembre 2013 et la menaçait d'une amende de 20 Millions d'euros et d'une astreinte mensuelle estimée à 3,5M d'euros. A ce jour 8 Etats membres sont toujours en contentieux au titre de l'application de la directive Nitrates.

Cette information peut aussi vous intéresser

[Directive Nitrates : Nouvelle condamnation de la France](#) (Brève du 19 septembre 2014)

Budget UE 2017 : Les eurodéputés rejettent les coupes du Conseil

Les députés de la commission des budgets de l'UE ont annulé toutes les réductions proposées par le Conseil au projet de budget de l'UE pour 2017, La chambre réunie en plénière votera le 26 octobre, sur un projet de budget s'élevant à 161,8 milliards d'euros en engagements, 4,13 milliards d'euros de plus que la proposition initiale de la Commission. En ce qui concerne les paiements, les députés de la commission des budgets les ont fixés à 136,8 milliards d'euros (la proposition initiale de la Commission étant de 134,9 milliards d'euros). Le secteur laitier se voit attribué une aide d'urgence de 600 millions d'euros.

Ces informations peuvent aussi vous intéresser

[UE : Quels financements dans l'avenir ?](#) (Brève du 16 septembre 2016)

[Projet de budget de l'UE pour 2017 : 42,9 milliards d'euros pour l'agriculture](#) (Brève du 8 juillet 2016)

